

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le 14 décembre 2020

Procès-verbal de la séance spéciale du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à huis clos en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des services sociaux, le lundi 14 décembre 2020, à 19 heures.

À l'assemblée spéciale du budget municipal étaient présents par voie de vidéoconférence en séance spéciale du budget le lundi 14 décembre 2020 : Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente par voie de vidéoconférence Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

De plus, la séance est enregistrée, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029, et sera disponible sur le site Internet « www.st-cleophas.qc.ca »

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR.

Résolution 2020-12-838

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

CET ORDRE DU JOUR SE LIT COMME SUIT:

1. Mot de bienvenue.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Lecture et adoption du budget 2021.
4. Résolution pour fixer le taux des taxes de services pour l'année 2021.
5. Résolution pour fixer le taux de la taxe foncière pour l'année 2021.
6. Résolution pour fixer le taux d'intérêt,
7. Résolution pour fixer les dates d'envoi et les dates des paiements
8. Période de questions.
9. Levée de l'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DU BUDGET 2021.

Description		Budget 2021
01-210-00-441	Police	\$25 467.36
01-210-00-442	Service des incendies	\$19 774.66
01-211-11-000	Taxes foncières	\$146 512.22
01-212-13-002	Composteur Bac roulant	\$200.00
01-212-13-000	Taxes ordures ménagères	\$15 683.00
01-212-13-001	Taxes cueillette sélective	\$1 450.00
01-381-45-000	Compensation Ceuil. Sélective	\$4 200.00
01-372-40-000	TVQ	\$2 500.00

Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



01-234-00-000	Frais d'administration	\$100,00
01-250-00-000	Amendes MRC (revenu)	\$500,00
01-241-00-000	Service d'inspection permis	\$2 000,00
01-242-00-000	Mutation	\$3 000,00
01-262-00-000	Intérêts arrrages taxes	\$250,00
01261-00-000	Intérêts bancaires	\$130,00
01-381-79-000	Dons, journée civique	\$1 500,00
01-234-90-000	Loyer centre	\$20 567.40
01-234-91-000	Loyer duplex	\$15 552.00
01-234-90-001	Location de salle et tables	\$200,00
01-234-90-002	Livres et armoires photocopies	\$30,00
01-381-31-000	SUB. Discrétionnaire député	\$8 000,00
01-381-31-001	Subvention Chemin d'hiver	\$8 300,00
03-510-00-000	Surplus appropriés	\$108 940.70
01-372-90-000	PAC-Rurales	\$17 257.48
	Subvention caisse Desjardins	\$8 500,00
01-234-40-000	Taxes vidange fosses septiques	\$6 000,00
	Autre revenu COVID	\$3646,00
03-310-20-980	Subvention fédérale	\$1 200,00
TOTAL		\$420 760.82
Administration		
02-110-00-131	Salaire du Conseil Municipal	\$13 319.21
02-110-00-133	Allocation de dépenses du conseil	\$6 659.61
02-110-00-346	Congrès Formation	\$1 500,00
02-120-00-459	Élection	\$2 000,00
02-130-00-141	Salaire de la directrice générale	\$32 078,00
02-130-00-145	Vacances la directrice générale	\$2 580,00
02-130-02-141	Aide au bureau	\$4 500,00
02-130-00-222	R.R.Q. Employeur	\$4 100,00
02-130-00-232	Ass. Emploi Employeur	\$2 300,00
02-130-00-242	Fond de santé. Employeur	\$2 275,00
02-130-00-252	CSST. Employeur	\$1 800,00
02-130-00-262	RQAP	\$950,00
02-130-10-454	Service de Formation	\$1 500,00
02-130-00-310	Frais de déplacement	\$500,00
02-130-00-321	Frais de poste	\$575,00
02-130-00-410	Honoraire professionnel	\$7 000,00
02-130-00-411	Expert chargé de projet	\$10 000,00
02-130-00-412	Honoraire Ser. Juridique	\$6 000,00
02-130-00-413	Comptabilité Vérification	\$7 000,00
02-130-00-417	Mutation (dépenses)	\$150,00
02-130-00-527	Équipement informatique	\$750,00
02-130-00-609	Autre biens non durables	\$400,00
02-130-00-670	Papeterie	\$1 000,00
02-150-00-951	MRC Quote-Part (RFU)	\$7 566,00
02-150-01-951	MRC Évaluation	\$3 888,00
02-190-00-335	Site Web St-Cléophas	\$1 000,00
02-190-00419	Archive	\$6 650,00
02-921-00-881	Frais d'intérêts d'emprunt	\$4 475,00

Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



03-210-00-999	Remboursement d'emprunt	\$3 300.00
02-190-00-527	Entr. rép. ameub.éq de bureau	\$2 000.00
02-590-00-329	Dons	\$350,00
02-702-31-339	Fibre optique & Téléphonie (TI)	\$3 247.00
02-629-00-349	Publicité, Information	\$1 000.00
	Total	\$142 912.82
	Transports	
02-320-00-521	Entr. rép.Route	\$15 000,00
02-330-00-443	Enlèvement de la neige route	\$23 000,00
02-340-00-681	Éclairage de rue	\$4 500,00
02-370-02-951	Transport adapté (RFU &Population)	\$3 662.00
02-701-90-522	Garage et accessoires	\$500,00
	Total	\$42 662.00.00
	Sécurité publique	
02-210-00-441	Police	\$25 175.00
02-220-00-442	Incendie / Sécurité civile	\$19 775.00
02-230-00-459	Premier Répondant	\$1 500.00
	COVID-19	\$2 000.00
	Total	\$48 450.00
	Matières résiduelles	
02-451-00-446	Ordures contrat	\$7 000.00
02-451-20-446	Élimination tonnage MRC	\$8 517.00
02-452-01-951	Collecte sélectif	\$4 200.00
	Traitement recyclable	\$1 384.00
02-452-02-951	RDD	\$190.00
02-452-20-446	Vidange fosses Septiques	\$6 000,00
		0
	Total	\$27 291.00
	Urbanisme	
02-600-00-001	Projet domiciliaire	\$5 000.00
02-610-00-419	Service d'inspection	\$10 000.00
	Total	\$15 000.00
	Loisirs & Cultures	
02-702-90-499	Kiosque touristique	\$150.00
02-701-00-951	Centre Sportif Brandon	\$3 145.00
02-701-50-729	Réaménagement du parc	\$54 000.00
02-701-90-959	Sociale/loisir/patinoire, culture	\$1 500.00
02-702-30-494	Bibliothèque	\$2 500.00
02-701-90-493	Journée civique	\$1 500.00
	Total	\$62 795.00
	Centre	

Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



02-190-00-141	Conciergerie	\$2 500.00
02-190-00-145	Vacance Concierge	\$0.00
02-190-00-421	Assurances centre	\$4 800.80
02-190-00-443	Déneigement centre	\$1 200,00
02-190-00-522	Entr. Réparation Fournaise	\$700.00
02-190-10-526	Entr. Réparation génératrice	\$1 500.00
02-190-00-632	Huile à chauffage	\$9 000.00
	Propane	\$1 000.00
02-190-00-665	articles ménage centre	\$500.00
02-190-00-681	Électricité centre	\$2 800.00
02-190-10-459	Entretien pelouse	\$1 500.00
02-190-10-522	Entr. rép. Centre	\$20 000.00
	Total	\$45 200.00
Duplex & L'Arche		
	L'arche 641	
02-190-01-421	Assurances	\$4 800.00
02-190-01-443	Déneigement	\$900.00
02-190-01-522	Entr. réparation fournaise 641	\$500.00
02-190-01-632	Huile à chauffage 641	\$4 000.00
02-190-01-665	Articles ménage 641	\$150.00
02-190-01-495	Conciergerie 641	\$300.00
02-190-01-681	Électricité l'Arche 641	\$1 500.00
02-190-11-459	Entretien pelouse l'Arche 641	\$700.00
02-190-11-522	Entr. rép. L'Arche 641	\$5 000.00
		\$0.00
	Sous Total Arche	\$17 550.00
	Duplex 631-633	
02-190-02-421	Assurances Duplex	\$2 300.00
02-190-12-459	Entretien pelouse	\$700.00
02-190-12-522	Entr. Réparation	\$10 000.00
	Sous Total duplex	\$12 900.00
	Total	\$30 450.00
Immobilisations		
02-921-00-887	Intérêts sur immo, en construction	\$2 000.00
	Grand Total	\$420 760.82

Résolution 2020-12-839

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'adopter le budget 2021 tel que présenté. Le budget 2021 est de 420 760.82 \$.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.



4. RÉSOLUTION POUR FIXER LE TAUX DES TAXES DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2021.

Résolution 2020-12-840

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'accepter la tarification pour la cueillette des ordures.

La tarification pour l'année 2021 se lit comme suit :

	Ordures	Sélective
Résidentiel	\$ 122.00	\$15.00
Usage secondaire	\$ 65.00	\$8.00
Commercial	\$ 140.00	\$15.00
Ferme	\$ 70.00	\$10.00

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

5. RÉSOLUTION POUR FIXER LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2021.

Résolution 2020-12-841

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal de fixer le taux de taxe foncière pour l'année 2021 à 0.64 ¢ du 100.00 d'évaluation comme suit:

Foncière	0.489 \$
Incendie	0.066 \$
S. Q	0.085 \$

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. RÉSOLUTION POUR FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT.

Résolution 2020-12-842

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Madame Marjolaine Marois que le taux d'intérêt sur tous arrérages pour l'année 2021, soit fixé à 10 % l'an en plus d'une pénalité de 5%.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7 RÉSOLUTION POUR FIXER LA DATE D'ENVOI ET LES DATES DE PAIEMENT DE TAXES.

Résolution 2020-12-843

Il est proposé par Monsieur Maxime Giroux et appuyé par Monsieur Gilles Côté que les comptes de taxes soient postés au plus tard le 22 janvier 2021.

De plus, il est résolu que les versements pour les comptes de taxes soient dus comme suit :

Province de Québec
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



1^{er} versement
2^{ième} versement
3^{ième} versement
4^{ième} versement

8 mars 2021
10 mai 2021
12 juillet 2021
12 octobre 2021

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été formulée ni par courriel, ni par la poste, et par téléphone.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 HEURES 40

Résolution n° 2020-12-844

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin,
Maire

Francine Rainville,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
